

Comité d'Établissement du 28/06/2018

OSSPP : le retour !

Vous trouvez votre travail monotone ? Votre charge de travail est insignifiante et vous trouvez les journées longues ? Rassurez-vous, le second semestre 2018 sera au moins aussi agité que le premier ! La dernière brique du chantier OSSPP (organisation simplifiée pour un service personnalisé de proximité) arrive :

● Refonte du 3949

Sur la file Placement, le DE en accompagnement renforcé pourra désormais laisser un message vocal qui sera retranscrit par mail.net à son conseiller référent (MEVO).

Sur la file Indemnisation, le DE verra son appel directement orienté vers son agence de rattachement et pris en charge par un conseiller GDD. Au bout de 3 minutes d'attente, le DE pourra laisser un message vocal qui sera retranscrit par mail à son agence (MEVO).

Actuellement, 75% des appels en ARA sont déjà pris par les agences avec 50 positions. Mais cette nouvelle organisation va désormais imposer pas loin de 120 positions !

La direction prévoit un déploiement en faisant fi des impacts sur l'organisation des sites et, plus encore, sur les conséquences en termes de Risques Psychosociaux pour l'ensemble des collègues GDD qui verront leurs tâches actuelles encore davantage fractionnées par des appels téléphoniques !!!

Face à la légèreté d'un dossier qui se croise avec la future mise en place du conseiller référent indemnisation mais aussi les annonces répétées de la DR de vouloir supprimer les ARC indemnisation, l'ensemble des élus ont voté la motion suivante à l'unanimité :



Devant la pauvreté du dossier présenté sur la réorganisation du 3949, les élus du personnel demandent de nombreuses précisions, notamment chiffrées, concernant :

- *Le bilan des expérimentations (comparaison avant / après expérimentation sur : le taux de décroché, le taux de rappel, le nombre d'appels, la durée des appels, la durée des post-traitements, le nombre de MEVO, le nombre de fiches escalades, le nombre de positions)*

- *En ce qui concerne le projet régional, les ressources globales GDD par site, les ressources GDD aptes à l'accueil (en agent et en ETP) ;*

- *Les règles en matière de pause méridienne ;*

Face à l'indigence des réponses apportées par la Direction, qui relèvent plus du pari sur l'avenir et de l'incantation que d'une argumentation étayée, les élus, toutes organisations syndicales confondues, conscients des impacts de ce projet sur la santé des agents, souhaitent faire part de leurs inquiétudes sur la situation très dégradée des personnels exposés à des risques psychosociaux importants.

Les élus tiennent à rappeler les obligations de résultat de la Direction régionale en matière de santé et sécurité des personnels et l'informent qu'ils sauront, si besoin, lui rappeler sa responsabilité.

Les élus déplorent l'absence du Directeur régional cet après-midi alors que des dossiers très importants vont être abordés.

Prochaine réunion le 26 juillet 2018

Vos Élu-es : Viviane FERNANDEZ - Claudie DUPRÉ - Nathalie REVERDELL - Julien VEYRET - Mireille DELPLACE - Olivier BÉAL

- **Pôle appui gestion et plateformes**

L'objectif de l'établissement est d'homogénéiser les pratiques et de clarifier les activités effectuées en agence via les PAG et les Plateformes. Des activités à réaliser, relevant des socles « communs ou complémentaires », sont désormais listées. Un plan de formation à destination des collègues concernés sera déployé pour permettre l'acquisition des compétences.

Ce chantier, qui va impacter en ARA le travail de 645 collègues intervenant sur l'activité PAG et 277 collègues intervenant sur les différentes plateformes, va clarifier le périmètre d'intervention de chacun et à le mérite de conforter l'existence des PAG. **Au regard de leur importance, le SNU ne peut que dénoncer une nouvelle classification qui cantonne l'amplitude professionnelle du Gestionnaire Appui au maximum jusqu'à D4 alors que le conseiller pourra éventuellement aller jusqu'à E4. Le SNU ne doute pas que les organisations signataires de cette classification sauront expliquer cette injustice aux collègues concernés...**

- **Refonte du 3995**

Une expérimentation va être menée en Ile de France et en Nouvelle Aquitaine. Toute entreprise identifiée par son SIRET ou son numéro de téléphone via DUNE sera en lien direct avec l'équipe CDE de son agence de rattachement. Si l'appel n'aboutit pas au bout de 3 minutes, l'entreprise aura la possibilité de laisser un message vocal qui sera transformé en mail et redirigé vers l'équipe CDE de l'agence (MEVO). Les plateformes 3995 conserveront les appels des entreprises non identifiées et de la file « autres motifs ». PES prendra en charge les appels de la file recouvrement, CSP et études mandataires.

Mais aussi :

Devise Shadok



- **ESI et profil de compétences.**

Mr Blain s'étonne que, localement, les ELD ne prennent pas l'initiative de passer à 3 ESI/demi-journée afin de s'approprier le profil de compétences. **Les collègues qui continuent d'effectuer 5 ESI/demi-journée apprécieront !**

- **Contrôle de la recherche d'emploi**

Au-delà de la qualité du travail de remobilisation effectué par les collègues de Clermont-Ferrand et d'Andrézieux, le SNU Pôle emploi réaffirme son opposition à ce contrôle de la recherche d'emploi des DE. Dépouiller le réseau de conseillers en les cantonnant à la fonction de contrôle est une véritable hérésie dans le contexte actuel de chômage de masse. D'autant que Pôle emploi subit déjà en 2018 une baisse de ses effectifs et qu'une nouvelle baisse se profile encore pour 2019.

Augmenter le nombre de conseillers « dédiés au contrôle » mène à moins d'accompagnement !



Prochaine réunion le 26 juillet 2018

Vos Élu-es : Viviane FERNANDEZ - Claudie DUPRÉ - Nathalie REVERDELL - Julien VEYRET - Mireille DELPLACE - Olivier BÉAL